

**Allocution de Mme Laura Baeza,
Ambassadeur de l'Union Européenne en Tunisie
Diner -Débat du Colloque Réalité**

Jeudi 23 Avril 2015

Thème : "PPP : Libérer le potentiel de l'investissement européen"

Monsieur Taieb Zahar, Président de Maghreb média, Messieurs les ministres, Excellences, chers invités.

Je suis très heureuse d'être parmi vous ce soir afin de débattre sur un thème au cœur de l'actualité et qui revêt une importance particulière aussi bien pour vous que pour nous: **comment libérer le potentiel de l'investissement européen en Tunisie à travers les PPP?**

En effet, stimuler les investissements est l'une des préoccupations principales pour relancer les économies, tant en Europe qu'en Tunisie.

C'est pour cela que, de notre côté, le nouveau Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker a lancé, au début de son mandat et comme première initiative, un « Plan d'investissement pour l'Union européenne » visant à accroître l'investissement et mettre l'Europe sur la voie d'une reprise économique soutenable et durable.

Ce souci est partagé par la Tunisie qui considère **la relance de l'investissement comme l'une de ses priorités et l'a inclus dans le programme de son gouvernement pour les 100 premiers jours.**

C'est la raison pour laquelle le Ministère du Développement et de la Coopération internationale s'appelle désormais Ministère du Développement, de l'**Investissement** et de la Coopération internationale. Ce n'est pas un changement sémantique mais un signal politique fort donné à la communauté internationale, que la Tunisie place désormais l'investissement au cœur de ses politiques.

Je suis heureuse de relever que les travaux de préparation d'un **nouveau code d'investissement** ont repris sous la houlette du Ministre du Développement, de l'investissement et de la coopération internationale, Monsieur Yassine Brahim.

Il me confiait récemment que la nouvelle version du code sera prête très prochainement (mi-mai). Elle sera axée sur la simplification des procédures afin de dynamiser les investissements, avec des incitations qui cibleront particulièrement les régions les plus défavorisées.

Ce séminaire intervient à point nommé pour discuter aujourd'hui du **Partenariat Public Privé (PPP) comme modalité de financement** et de réalisation de projets à intérêt public avec un apport déterminant du secteur privé en termes d'innovation, créativité, efficacité et rentabilité, **surtout dans un contexte difficile pour les finances publiques et de manque d'investissements privés en Tunisie.**

Les PPP pourraient alors stimuler les prestations des services publics tout en réduisant les pressions budgétaires comme cela a été le cas dans de nombreux pays en Europe.

En effet, les institutions européennes sont bien placées pour conseiller le gouvernement tunisien sur les nombreuses expériences en Europe en terme de PPP - les opportunités mais aussi les risques - afin d'assurer que la Tunisie profite pleinement de ce nouvel outil!

Faciliter le partenariat entre le public et le privé est aussi un bon moyen d'attirer de nouveaux investissements européens en Tunisie, à un moment où ces derniers sont particulièrement faibles (baisse de 45% des IDE européens en 2014 !).

Depuis le pic d'investissements enregistré en 2008, nous avons observé un recul continu des nouveaux IDE européens en Tunisie. Mettre en place un cadre juridique adéquat pour les PPP permettra de **rétablir la confiance** sans laquelle rien ne peut se faire et d'attirer de nouveaux IDE européens en Tunisie.

Depuis la Révolution, l'Union européenne a **activement soutenu** le Gouvernement dans la mise en place d'un cadre législatif qui permettrait à la Tunisie de profiter du développement des PPP et attirer davantage l'investissement européen. Par quels biais ?

Nous avons convenu avec les autorités tunisiennes, d'inclure cette thématique parmi les mesures du 3^{ème} Programme d'Appui à la Relance (PAR3) doté de 110 millions d'euros, pour inciter le gouvernement à introduire des réformes économiques et de gouvernance à mêmes d'appuyer la relance économique du pays.

Nous avons, dans ce cadre, **soutenu les travaux de la Présidence du gouvernement dans l'élaboration d'un projet de loi sur les PPP**, ainsi que son décret d'application.

Nous avons, également à la demande des autorités tunisiennes, donné des recommandations visant à **l'amélioration du décret d'application de la loi sur les concessions de 2008**, ainsi qu'un décret établissant **une nouvelle unité dédiée à l'assurance qualité de contrats de concessions**, unité qui verra d'ailleurs son mandat élargi au suivi des contrats de PPP une fois la nouvelle loi adoptée.

J'espère que cette structure jouera un rôle moteur pour assurer le succès des premiers contrats PPP en Tunisie.

Ce n'est pas un hasard que nous ayons **choisi et débattu le thème des PPP lors de la dernière réunion du conseil UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat** qui a eu lieu les 12 et 13 mars 2015 ici à Tunis.

Cette conférence a réuni des entrepreneurs tunisiens et européens, des membres de l'ARP, ainsi que des universitaires et des experts nationaux et internationaux ayant travaillé sur la question, pour échanger leurs points de vue et expériences en Europe et dans plusieurs pays et régions du monde.

La question des PPP a été abordée sous deux angles cruciaux pour l'économie tunisienne à savoir le développement régional et l'innovation.

Les membres du Conseil et les autres participants du secteur privé ont mis en exergue la **nécessité d'accélérer l'adoption du projet de loi par l'ARP** et de développer les PPP en Tunisie qui pourraient permettre d'améliorer les services fournis aux citoyens dans les régions.

À son tour, l'amélioration du cadre de vie dans les régions pourrait avoir des effets d'entraînement des investisseurs privés souhaitant s'y installer. C'est pour cela que les régions doivent être à l'origine de l'identification des futurs projets à développer en PPP, et de leur priorisation.

Les membres du conseil ont aussi insisté sur la nécessité **de bien choisir et étudier les premiers projets de PPP pour qu'ils soient des « success stories »** capables de mobiliser l'intérêt du secteur privé et rassurer les sceptiques, et de s'inspirer de l'expérience européenne et étrangère en la matière, et, si nécessaire, faire participer des compétences externes dans le montage des premiers projets.

Le PPP est un métier technique très complexe, et la Tunisie doit se donner le temps de bien former l'expertise locale, y compris dans les universités.

Les entrepreneurs tunisiens et européens ont également noté que le développement des PPP en Tunisie ne passe pas uniquement par l'adoption de la nouvelle loi, mais **implique un rétablissement de la confiance entre les secteurs public et privé et un changement de mentalité** dans la direction d'une contribution plus active, plus reconnue et valorisée du secteur privé dans le domaine social.

A cette fin, **des actions de formation sur les différentes formes des PPP**, afin de bien choisir la modalité la mieux adaptée à chaque projet proposé, ainsi que de sensibilisation sur les avantages, devront être menées envers toutes les parties prenantes.

De nombreux secteurs peuvent susciter un intérêt pour le PPP, tels que la santé, l'enseignement, le transport, les logements sociaux, l'agriculture et l'environnement.

En ce qui concerne les **recommandations ayant trait à l'innovation**, les entrepreneurs ont insisté sur la nécessité d'inclure dans les contrats PPP des clauses pour promouvoir l'innovation et le transfert technologique et d'évaluer les structures qui existent déjà (des centres techniques sectoriels, des pôles technologiques, des clusters) afin de les réformer, les rationaliser, améliorer leur cadre juridique, renforcer les synergies entre elles et la collaboration entre les ministères et agences concernés.

Toutes ces recommandations ont été présentées **dans une assemblée plénière à Monsieur Yassine Brahim**, Ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, en présence de certains **membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple**.

Le Ministre s'est dit convaincu de l'importance des PPP comme moyen d'accélération de la réalisation des projets à intérêt public, en particulier dans l'infrastructure, le transport et l'équipement ainsi que la création de zones industrielles.

Mesdames, messieurs, le PPP n'est pas le seul outil: le code d'investissement doit aussi jouer un rôle important dans la promotion de l'innovation et de la **montée en gamme** du « **made in Tunisia** ». Nous portons beaucoup d'espoir sur ce code et nous continuerons à soutenir la Tunisie et travailler ensemble afin d'attirer les investisseurs européens dans votre pays.

Je vous remercie pour votre attention.